

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIX-SEPT JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un à vingt heures, le dix-sept juin, le conseil municipal de la commune de Toussieux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Armand Chaumont, Maire, afin de discuter publiquement des questions à l'ordre du jour.

**Présents** : Patrice LANSARD, Sylvie FROGER, Gérard POYET (adjoints)

Joëlle VERNAY, Patricia CHAUDIER, Ingrid BESSON, Christian JAMES, Xavier BRETIN  
Stéphane FRANCHEQUIN, Cyril TOURNAIRE

**Absents excusés** : Emeline DUFRESNE, Sylvie BOILLOT, Raphaël MESQUITA (pouvoir à Gérard POYET), Estelle MORIN (pouvoir à Joëlle VERNAY)

**Secrétaire de séance** : Sylvie FROGER

### **ORDRE DU JOUR**

- I. Projet extension école (APD (Avant-Projet Détaillé) et plan de financement).
- II. Projet antenne téléphonique.
- III. Convention Ingénierie de l'Ain - Aménagement du centre village.
- IV. Autorisation de stationnement taxi n° 1.
- V. Création d'un centre de loisirs - mise à disposition des locaux.
- VI. Questions diverses.
- VII. Retour CCDSV (*Communauté de Communes Dombes Saône Vallée*), Syndicats et Commissions Communales.

### **Autorisation à rajouter à l'ordre du jour :**

- devis charpente auvent salle des fêtes et local de rangement

L'approbation du compte rendu du 27 mai 2021 est reportée au prochain conseil municipal.

### **I - Projet extension école (APD (Avant-Projet Détaillé) et plan de financement)**

Avec 182 élèves une 8<sup>ème</sup> classe a été ouverte sur le RPI ; la 5<sup>ème</sup> à Toussieux en sept 2020.

A ce jour il y a environ 202 inscriptions à l'école pour la rentrée 2021-2022. A noter que dans le cadre d'un RPI l'ouverture d'une classe se situe à 208 élèves. La projection sur la rentrée 2022-2023 nous amène à un seuil voisin de l'ouverture d'une nouvelle classe. Pour bénéficier d'une création, il est plus prudent d'anticiper la localisation d'une salle de classe.

Plusieurs choix s'offrent à nous :

- Utilisation du périscolaire : Avantages : pas de coût supplémentaire. Inconvénients. rotations d'utilisations des salles difficiles à gérer, nettoyage notamment, surtout en cas de crise sanitaire. Condamnation de l'espace sport pour les élèves en période hivernale.
- Location d'un bâtiment modulaire : coût très important : de l'ordre de 2 000 € / mois. Frais de fonctionnement conséquents.
- Achat d'un bâtiment modulaire : de l'ordre de 120 à 130 000 €HT (avec frais de raccordement et plots béton).
- Construction d'un nouveau bâtiment : dans la cour pour créer une 6<sup>ème</sup> salle.

Pour bénéficier de subventions et réaliser un bâtiment pour la rentrée 2022-2023, il est nécessaire de déposer les demandes de subventions avant le 30 juin 2021 (Dotation Equipement Territorial Rural notamment).

Compte tenu du délai très court (moins de 2 mois) constaté entre d'une part les inscriptions scolaires, la date limite de dépôt pour les subventions et d'autre part les contraintes sanitaires pour planifier des concertations, nous n'avons pas pu organiser des réunions avec les parents d'élèves ni avec le corps enseignant. Nous le ferons dès la rentrée scolaire 2021-2022.

A ce stade d'Avant-Projet Détaillé du projet, nous délibérons avant tout sur la priorisation du projet pour 2022 pour l'inscrire sur les demandes de subventions.

Objectif : dépôt de dossier fin sept début octobre 2021. Consultation des entreprises T1/2022-Démarrage des travaux en T1/2022 – Livraison pour sept 2022 (timing très serré).

Si nous n'arrivons pas à obtenir la création d'une nouvelle classe à la rentrée scolaire 2022-2023, ce bâtiment servira pour l'évolution sportive.

Présentation du projet : L'idée est de relier le bâtiment école nord avec le préau. Coût approximatif de l'opération 165 828 € HT -hors frais d'études-

Il est proposé au conseil municipal d'acter la priorisation de ce dossier pour 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve ce dossier d'extension d'école afin qu'il soit prioritaire et mis au budget 2022.

Plan de financement : Pour info ; rappel des subventions possibles dans le cadre de ce projet.

DEPT 01 ---->dotation territoriale (subvention 30 % possible jusqu'à 100 k€ HT + 15 % pour une fourchette de 101 à 400 k€)

ETAT ->DETR (varie de 20 à 50 % sur le HT)

Région AURA- varie de 0 à 50 % sur le HT Dispositif de subvention non défini à ce jour.

Le plan de financement suivant est proposé pour faire les demandes de subventions correspondantes (ce qui ne veut pas dire qu'elles soient acceptées).

Coût global HT	165 828 € (travaux seuls)	
ETAT - DETR	49 748 €	30 %
Conseil Départemental 01	39 799 €	24 %
Région AURA	43 115 €	26 %
Sous total subv publique	132 662 €	80 %
Autofinancement	33 166 €	
Total	165 828 €	100 %

Les frais de BE/MOE/OPC/SPS sont en sus et estimés à 33 166 €HT. Ils dépendent directement du coût final des travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte l'opération et les modalités de financement
- approuve le plan de financement proposé

- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- autorise le maire à solliciter toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce plan de financement.

## **II - Projet antenne téléphonique**

L'opérateur Free nous a sollicités pour une demande d'installation d'antenne 3G, 4G et 5G sur la commune. Présentation faite en conseil du 27 mai 2021. Pour avoir une meilleure couverture pour l'ensemble des usagers, Orange a été interpellé sur ce projet (étude en cours). L'implantation de celle -ci devant se situer sur un point haut de notre territoire, la parcelle A 1337 d'une contenance de 4095 m<sup>2</sup> (parcelle contigüe au parking du cimetière) propriété de la commune a été identifiée. La hauteur nécessaire est de 31 m (leurs hauteurs varient entre 26 et 41 m).

L'emprise du projet au sol est inférieure à 200 m<sup>2</sup>.

Le déploiement des antennes relais est considéré par l'Etat comme sujet majeur et prioritaire. Les Maires ne peuvent pas s'opposer de façon formelle à leurs implantations.

Le développement du télétravail lié à la gestion de la crise sanitaire a engendré des problèmes conséquents de communication en téléphonie (+18%) et internet (multiplication par 3 du volume de données). A ce jour, le Syndicat Intercommunal Electricité de l'Ain n'est pas en mesure de nous indiquer l'évolution du déploiement de la fibre sur Toussieux.

Les réclamations justifiées et répétées des toussinois pour leur permettre d'avoir de meilleurs outils de communication nous ont amené à réfléchir sur les solutions à mettre en œuvre.

Une convention commune/opérateur Free doit – être établie sur une base de 12 ans renouvelable pour 6 années supplémentaires. Le coût de la location permettrait de générer 7 200 € de revenus par an pour la commune avec une revalorisation annuelle de 1 %.

Le site sera paysager.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur l'implantation d'une antenne téléphonique sur notre territoire et d'autoriser le Maire à signer tous les papiers administratifs.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

## **III - Convention Ingénierie de l'Ain - Aménagement du centre village**

Pour avancer dans nos réflexions sur l'aménagement de la place du village et des 2 fermes en même temps que l'avancement du Plan local d'Urbanisme, il est nécessaire de signer une convention avec l'Ingénierie de l'Ain.- convention n° 2020-144-VOI pour un coût 2 925 € HT qui correspond à 6.5 jours pour l'étude de faisabilité

La 2° partie optionnelle correspond au programme de MOE – projet d'aménagement centre bourg (17.5 j pour un montant HT de 7 875 €) sera intégrée au budget 2022.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la signature de cette convention répartie en 2 parties -faisabilité pour un coût de 2 925 €HT et MOE pour un coût de 7 875 €HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette convention.

#### **IV - Autorisation de Stationnement taxi n° 1**

Rétrospective rapide :

Le taxi de la société EXCELLENT 01 a acquis à titre gratuit une Autorisation de Stationnement délivrée par délibération du conseil municipal de Toussieux en date du 28 Avril 2008.

Il a été « condamné » à diverses reprises par l'administration (préfecture- service taxi) à un retrait temporaire de sa licence professionnelle pour différents « délits »-pratique tarifaire non conforme-dispositif lumineux masqué-défaut d'assurance, absence d'exploitation sur la commune de rattachement, etc....

Réception de plusieurs lettres du syndicat des taxis qui dénoncent une exploitation illégale de l'ADS de Toussieux (présence permanente sur la région de Bourg en Bresse) et qui demande que la commune lui retire son ADS (pouvoir de police du Maire)

Dans les textes réglementaires, il est demandé une exploitation effective et continue sur la commune d'appartenance.

Plusieurs lettres en RAR lui ont été envoyées par le précédent Maire lui rappelant ses obligations légales et lui demandant d'être présent sur sa commune de rattachement sous contrainte de retrait de son ADS.

Du fait d'une acquisition à titre gratuit, la société excellent 01 ne peut pas rétrocéder (ou vendre) sa licence avant une période d'exploitation effective de 15 ans (soit en 2023).

A tenté de vendre à 2 reprises sa licence à 2 investisseurs pour relouer cette ADS à un tiers avec demande de signature d'un arrêté d'exploitation. -Refus de la commune-

Interdiction par la loi d'exploiter 2 licences par une seule personne avec le même véhicule.

A acquis une 2° licence « ADS n° 1 sur la commune de saint Denis Les Bourg. Arrêté n°2020/03 en février 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le Maire à lancer la procédure visant au retrait de l'ADS n°1 à la société Taxi excellent 01.

#### **V - Création d'un centre de loisirs- mise à disposition des locaux**

L'association le Creux Du Loup a la volonté de créer un centre de loisirs à destination des enfants des communes de Toussieux et Rancé.

Public visé : les enfants de 3-6 ans et les 7-10 ans.

Période : les mercredis à partir de septembre 2021 et les vacances scolaires.

Lieu : d'une part dans le bâtiment périscolaire et à la salle des fêtes à Toussieux et d'autre part à la salle des fêtes de Rancé.

Nombre de jours d'ouverture : 144 jours répartis de la façon suivante :

- mercredis = 36 j

Petites vacances

- Toussaint = 10 j + Noël = 4j + février = 10 j + printemps = 10j

Eté

- juillet entre 18 et 20 j et août entre 5 et 7 j

Le Creux du Loup prend en charge :

- la demande d'agrément à Jeunesse et Sports et autorisation PMI
- le matériel pédagogique
- le rangement sous forme de malles
- le recrutement et les salaires
- le ménage
- le relationnel famille, facturation, suivi budgétaire, gestion des impayés.

La Mairie de Rancé a délibéré favorablement à cette demande.

Le principe retenu serait le suivant :

A Toussieux : tous les mercredis (dans le bâtiment périscolaire et garderie) + vacances estivales (salle des fêtes) soit environ 61 jours.

A Rancé : toutes les petites vacances scolaires soit environ 34 jours.

Ce qui est demandé aux Mairies :

- un bureau de direction
- une connexion internet
- un frigo dans le bâtiment périscolaire
- quelques tables pour les enfants de 3-6 ans

Une convention sera établie pour préciser les horaires et les modalités de fonctionnement avec une période probatoire d'un an.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer pour une mise à disposition des locaux les mercredis et vacances estivales et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Vote :

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

**Point à rajouter à l'ordre du jour :**

**V Bis - Devis charpente auvent salle des fêtes et local de rangement**

Devant les difficultés d'approvisionnement en matériaux et la flambée des prix, les artisans établissent des devis qui ne sont valables que pour un mois. L'entreprise de charpente Buffin a établi un devis pour faire l'avancée de toit de la salle des fêtes ainsi que pour faire le local de rangement.

Le devis du local de rangement s'établit à 15 981.70 € HT pour un estimatif à 11 400 € HT soit une différence de + 4 581.70 € HT

Le devis de l'auvent s'établit à 10 490 € HT pour un estimatif à 10 500 € HT = statu quo

Il nous apparaît opportun de valider ces 2 devis pour ne pas prendre de risque de surenchérir le coût global.

Il est proposé au conseil de valider les devis avec l'entreprise Buffin à savoir :

- ✓ -le devis de l'auvent pour un montant HT de 10 490 € HT
- ✓ -le devis du local de rangement pour un montant HT de 15 981.70 €.

Vote

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

**VI - Retour CCDSV, syndicats et Commissions**

Néant.

**VII - Questions et informations diverses**

La porte d'entrée de l'église a été remplacée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à

Le prochain conseil municipal aura lieu le 6 juillet 2021.